

**COMMUNE DE MALZÉVILLE
CONSEIL MUNICIPAL
SÉANCE DU 23 MARS 2017**

Salle du conseil municipal, 14 rue du Général de Gaulle

Pour l'"autorité Compétente" par délégation

Conseillers municipaux en exercice : 29

Membres présents à la séance : 24 : Bertrand KLING, Jean-Pierre ROUILLON, Marie-José AMAH, Pascal PELINSKI, Malika TRANCHINA, Jean-Marie HIRTZ, Anne DUCHENE, Daniel THOMASSIN, Stéphanie GRUET, Baptiste PAVOT, Irène GIRARD, Jean-François HUGUENIN-VIRCHAUX, Béatrice BAURAIN De BERNARDO, Pierre BIYELA, Philippe BERTRAND-DRIRA, Jessica NATALINO, Adrien BONNET, Elisabeth LETONDOR, Corinne MARCHAL-TARNUS, Jean-Claude BOULY, Salvatore LIVOLSI, Catherine CHOTEAU-LESNES, Jean-Yves SAUSEY, Sylvaine SCAGLIA.

Votants : 28

Conseillers absents - excusés : Claire FLORENTIN-POIZOT, Philippe ROLIN, Marie-Claire D'AGOSTINO, Marc BARRON,

Conseillers absent non excusé : Pascale GÉRARD

Procurations : Claire FLORENTIN-POIZOT à Bertrand KLING, Philippe ROLIN à Jean-Pierre ROUILLON, Marie-Claire D'AGOSTINO à Malika TRANCHINA, Marc BARRON à Sylvaine SCAGLIA.

Secrétaire de séance : Sylvaine SCAGLIA

Date convocation : 17 mars 2017

N° 2017-010

Objet : Retrait de la délibération n°2016-012 du 17 mars 2016 « provisions pour risques et charges au budget primitif 2016 - Rénovation de la Toiture du Centre Technique Municipal »

Rubrique : 7.10

Rapporteur : Jean-Pierre ROUILLON

Monsieur le Maire informe le conseil municipal que la délibération n°2016-012 du 17 mars 2016 « provisions pour risques et charges au budget primitif 2016 - Rénovation de la Toiture du Centre Technique Municipal » est entachée d'illégalité au regard des instructions budgétaires et comptables de la M14.

Aussi, Monsieur le Maire propose au conseil municipal de rapporter la délibération sus mentionnée.

Vu l'avis favorable de la commission finances du 15 mars 2017,

**Le conseil municipal,
Après en avoir délibéré à l'unanimité**

- **DECIDE** de rapporter la délibération n°2016-012 du 17 mars 2016.

Le Maire,



Bertrand KLING